

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Cours offerts par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire uniquement

Automne

Par la poste exclusivement

- Seules les enveloppes oblitérées des 23, 24 et 25 août 2010 seront acceptées.
- Le chèque doit être daté du jour de l'envoi.

En personne

- Dimanche 29 août 2010, 10 h à 16 h
Salon du loisir, Riôtel Matane.
- Lundi 30 août 2010, 8 h 30 à 12 h et
13 h 30 à 16 h 30.

Bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Hiver

Par la poste exclusivement

- Seules les enveloppes oblitérées des 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2010 seront acceptées.
- Le chèque doit être daté du jour de l'envoi.

En personne

- Mardi 7 décembre 2010, 16 h 30 à 18 h 30.
- Mercredi 8 décembre 2010, 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30.

Bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Veillez nous transmettre votre ou vos choix d'activité(s) (choix, titre de l'activité et coût). Inscrivez le # du code .

Au cas où il n'y aurait plus de place pour l'activité choisie, nous vous invitons à nous transmettre un autre choix.

Une **preuve d'adresse** pour les enfants de même famille lors de l'inscription est obligatoire.

Une **preuve d'âge** pour profiter du rabais 55 ans et plus est obligatoire.

Mode de paiement : chèque ou comptant.

Si vous ne respectez pas l'une ou l'autre des cinq conditions précédemment mentionnées, votre demande ne sera pas traitée.

Si vous n'êtes pas contacté par un employé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, vous vous présentez au jour et à l'heure du cours ou de l'atelier de votre 1^{er} choix.

Remboursement

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf :

- Lorsque, pour des raisons de santé (blessure ou maladie), la personne ne peut poursuivre le cours. Un certificat médical sera exigé (15% du tarif payé par le client sera retenu à titre de frais administratifs ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de cours ayant eu lieu).
- Lorsque la session du cours est annulée.

Annulation

Nous nous réservons le droit d'annuler un cours ou un atelier sans préavis.

Informations

- Des frais administratifs de quinze dollars (15 \$) seront exigés pour des chèques retournés ou des arrêts de paiement.
- Tous les renseignements et les tarifs que vous retrouverez dans ce cahier sont sujets à changement sans préavis.